

À quelques semaines de l'entrée en vigueur du nouveau mode de collecte de l'impôt sur le revenu, l'administration fiscale s'emploie à rassurer les contribuables. Elle met en avant la souplesse du nouveau dispositif

A deux mois de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source, le gouvernement a décidé d'amplifier son action de communication. Mardi soir, au moment même où le ministre de l'action et des comptes publics donnait une conférence de presse sur le sujet, la direction départementale des finances publiques de Haute-Corse lui emboîtait le pas. Comme Gérard Darnanin, Hélène Bovery, la directrice départementale, recevait les journalistes dans ses locaux de Bastia pour faire le point sur cette petite révolution fiscale prévue pour le 1^{er} janvier prochain.

Et comme dans un dossier aussi sensible on n'est jamais assez pédagogue, la fonctionnaire n'a pas hésité à revenir sur les fondamentaux d'une réforme qui bouleverse le mode de recouvrement de l'impôt sans toutefois modifier le système de déclaration aujourd'hui en vigueur. "Alors qu'en 2018 on a payé les impôts de 2017, en 2019, on va payer les impôts de 2019." Un mécanisme qui pose la question des revenus de 2018. Devront-ils être déclarés? Seront-ils imposés? Ou bien s'agira-t-il d'une "année blanche" - comme on a pu l'entendre? "Au printemps prochain, les contribuables devront déclarer leurs revenus de 2018 comme chaque année, explique Hélène Bovery. Le montant de l'impôt dû sur leurs revenus ordinaires donnera lieu à un crédit d'impôt d'un montant équivalent de sorte qu'ils n'au-



Une présentation de la réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a eu lieu mardi dans les locaux bastiais des finances publiques de Haute-Corse.

/PHOTO CHRISTIAN BUFEA

ront rien à payer."

"Un système souple"

Cette précision donnée, la représentante locale de l'administration fiscale insiste sur les avantages d'une réforme qui institue une "contemporanéité" entre les revenus et le paiement de l'impôt. "En prélevant l'impôt sur les revenus de l'année en cours, on évite certaines difficultés de paiement auxquelles se heurtent parfois les contribuables qui n'arrivent

pas à être assez prévoyants pour provisionner les sommes nécessaires", explique-t-elle.

Autre avantage mis en avant par l'administration: la souplesse du nouveau système de recouvrement. "En cas de changement subi de revenus (maladie, départ à la retraite, chômage...), le contribuable peut demander un changement de son taux d'imposition. Dès janvier 2019, cette possibilité lui sera offerte au guichet, par téléphone ou sur le site Internet

Impôts.gouv à la rubrique "gérer mon prélèvement à la source."

Pour les personnes bénéficiant d'un ou plusieurs crédits d'impôt (garde d'enfants, programmes immobiliers en défiscalisation, aide aux parents placés en maison de retraite...), le législateur a imaginé un système d'avance: 60% des crédits d'impôts seront versés chaque 15 janvier en attendant le reliquat en fin d'année.

Pour permettre une appro-

priation en douceur de toutes ces nouveautés, l'administration fiscale a communiqué à tous les employeurs les taux qui seront appliqués à leurs salariés à partir du mois de janvier. Ce qui permet à 6 millions d'employés de voir, à travers des préfigurations faites par leur entreprise, à quoi ressembleront leurs futurs bulletins de salaires.

Les agents inquiets

Une initiative qui rassurera peut-être les contribuables mais qui ne suffit pas à faire taire les inquiétudes des agents CGT, FO et Solidaires du centre des finances publiques de Haute-Corse pour qui la réforme en cours se solde par une aggravation des conditions de travail. Mardi soir, ceux-ci se sont "invités" un instant à la conférence de

presse donnée par leur direction. "Il y a une forme d'incongruité, de décalage entre la réalité que vous vous employez à décrire et ce que vivent les agents des impôts, a déclaré en leur nom Jean-Pierre Battestini de la CGT. Vous voudriez dire que tout va bien du côté de l'administration alors qu'aujourd'hui il faut deux mois pour obtenir un rendez-vous, un an pour enregistrer une inscription aux hypothèques et que les agents vivent une situation de souffrance."

La communication, il faut croire, ne va pas toujours toute seule.

PIERRE NEGREL

La CGT poursuit la grève

Le conflit se prolonge et s'amplifie aux finances publiques.

Le centre des impôts de Recipello à Bastia est fermé au public depuis lundi: "Dès aujourd'hui, l'intersyndicale appelle à fermer au public tous les services du département."

D'autres actions vont être mises en œuvre "si la direction et les services publics refusent d'ouvrir des négociations sur les revendications légitimes des personnels soutenus par les usagers et les élus", précisent les grévistes.

Le syndicat dénonce "la fermeture annoncée des trésoreries" et monte au créneau: "La poursuite des suppressions d'emplois et la mise en place du prélèvement à la source ne permettent plus au peu d'agents présents de recevoir le public et d'effectuer leur travail."

La CGT demande "le maintien des services de proximité dans le rural et la prise en compte des particularités fiscales et financières préconisées dans le dernier rapport de l'inspection générale des finances."

A. G.